



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC

Question écrite n° 58200

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC) dont les perspectives de carrière sont loin d'être identiques à celles des professeurs certifiés, contrairement aux engagements ministériels pris en 1993. En effet, huit années se sont écoulées depuis et la carrière de PEGC connaît une situation de blocage que n'a pas permis de résoudre la concertation engagée entre les services de la direction des personnels enseignants et les organisations représentatives de ces personnels. Il lui demande en conséquence de faire connaître les mesures envisagées afin de répondre aux attentes des 30 000 PEGC.

Texte de la réponse

Une réflexion globale sur le devenir des corps des professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) et des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive (CE d'EPS) a été engagée avec les organisations syndicales afin d'examiner les améliorations qui pourraient être apportées aux perspectives de carrière de ces personnels. Différentes hypothèses sont ainsi mises à l'étude conduisant, d'une part, à élargir les contingents d'emplois de la hors classe et de la classe exceptionnelle et, d'autre part, à réduire les durées des derniers échelons de la classe exceptionnelle. Ces mesures pourraient se traduire par un plan de trois ans dès le budget 2002.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58200

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1188

Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2455